

Enseignement supérieur – Études en médecine vétérinaire

Études de vétérinaire : 1 237 jeunes ont passé le test d'orientation cette année

1 237 candidates et candidats aux études en médecine vétérinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles ont passé cette année le TOSS « vétés » (test d'orientation du secteur de la santé). Le test est obligatoire pour pouvoir s'inscrire au cursus depuis l'an dernier, mais il est non contraignant. Il évalue la maîtrise des prérequis et permet d'identifier les activités de remise à niveau auxquelles il est possible de prendre part pour augmenter ses chances de réussite.

Sur 549 inscriptions, 479 jeunes ont présenté, le 7 septembre dernier, la seconde édition du test d'orientation aux études en médecine vétérinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (TOSS « vétés » – Test d'orientation du secteur de la santé). Leur nombre était de 758 pour l'épreuve de juillet.

Au total, 1 237 candidates et candidats aux études de vétérinaire ont ainsi présenté le TOSS cette année, en vue d'une inscription pour l'année académique 2018-2019. Le chiffre est supérieur de 13 % à celui enregistré en 2017, année où le test concernait les études en médecine vétérinaire pour la première fois.

	JUILLET		SEPTEMBRE		TOTAL	
	Inscriptions	Ayant passé le test	Inscriptions	Ayant passé le test	Inscriptions	Ayant passé le test
2017	567	502	711	595	1 278	1 097
2018	844	758	549	479	1 393	1 237

Comme l'an dernier, le TOSS « vétés » était organisé, sous l'égide de l'ARES, **simultanément à l'ULiège, à l'UCLouvain, à l'ULB et à l'UNamur**. Les connaissances dans six matières ont été évaluées : **mathématiques, physique, chimie, biologie, français et anglais**.

L'analyse des résultats montre une certaine stabilité avec **10,9 % des candidates et des candidats affichant une moyenne globale supérieure à 10/20**. Dans le détail, **les langues (français, anglais), la biologie ainsi que les mathématiques apparaissent toujours mieux maîtrisées que la chimie ou que la physique**. Le pourcentage des personnes qui obtiennent une moyenne d'au moins 10/20 par matière varie ainsi de 4,6 % en physique à 74,5 % en français.

	MATHÉMATIQUES	ANGLAIS	BIOLOGIE	PHYSIQUE	FRANÇAIS	CHIMIE	GLOBAL
	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20	% ≥ 10/20
07.2017	34,3 %	28,3 %	27,5 %	4,6 %	81,7 %	3,8 %	12,4 %
09.2017	15,6 %	28,9 %	24,7 %	8,2 %	51,8 %	7,2 %	9,6 %
07.2018	14,0 %	33,6 %	39,1 %	8,3 %	77,7 %	9,5 %	12,9 %
09.2018	16,1 %	39,2 %	21,9 %	4,6 %	74,5 %	9,4 %	10,9 %

Pourcentage des cas où la moyenne de 10/20 par matière a été atteinte ou dépassée

Ces performances générales restent cependant **indicatives en termes de maîtrise des matières testées** et doivent être relativisées. Les résultats obtenus ne conditionnent pas la possibilité qu'on a d'accéder aux études de vétérinaire, et **les scores qu'on affiche dépendent donc étroitement de l'investissement que l'on veut bien consacrer** à ce test d'orientation.

Le TOSS vise à **évaluer la maîtrise des prérequis** aux études envisagées et d'identifier ses éventuelles lacunes avant d'entamer l'année. Chaque participant ou participante au test peut **consulter en ligne le détail de ses performances et reçoit la liste des activités de remise à niveau et d'aide à la réussite que l'université peut lui proposer dans le but d'augmenter ses chances de succès**.

À l'issue du TOSS, une attestation de participation effective est également délivrée, celle-ci devant être fournie à l'inscription. Depuis l'année académique 2017-2018, avoir passé le TOSS est en effet **obligatoire pour pouvoir s'inscrire en 1^{er} cycle de médecine vétérinaire dans les quatre universités** de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui organisent ces études.

CONTACTS

Romain Poriaux / ARES / T +32 2 225 45 89 / romain.poriaux@ares-ac.be

Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / M +32 479 865 833 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**ARES**) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE